
Mettre en œuvre le travail social communautaire. Regards de travailleurs sociaux bruxellois

Charlotte Maisin

Alexandra Collin, Luce Doriaux, Soline Gilles,
Marie Gorza, Jacques Janssens, Chaïma Darhouche,
Sarah Olivier, Matthias Rosenzweig (collab.)

En octobre 2018, la Fédération des services sociaux (FdSS) bruxellois et wallons réunissait des travailleurs sociaux afin d'analyser collectivement au travers d'une Méthode d'analyse en groupe (MAG) (1) les nœuds et les tensions qu'ils rencontrent au quotidien dans leur mission qui consiste à mettre en place des « actions communautaires ». En Belgique, cette formulation fait référence aux initiatives sociales d'intérêt collectif et communautaire françaises, qui partent des situations problématiques vécues par les habitants des quartiers pour progressivement construire une lecture globale des enjeux et induire un changement social. Les travailleurs sociaux participants ont en commun d'être des employés du secteur social/santé formalisé tout en revendiquant une certaine liberté d'action, par leur ancrage associatif plutôt que public. Au départ de l'analyse des situations vécues par les travailleurs, cet article propose une réflexion sur l'enjeu de la participation des usagers des services sociaux au travers d'actions communautaires, elles sont illustrées par des citations qui proviennent toutes de ces trois jours d'analyse.

— s 37

(1) La Méthode d'analyse en groupe développée par Luc Van Campenhoudt réunit les différents protagonistes concernés par un même problème, elle se base sur l'analyse collective de situations concrètes vécues par les participants en mettant à jour les convergences et divergences. La MAG est un outil d'analyse, d'intervention et de formation. La MAG à l'origine de cet article a été co-animée par Charlotte Maisin et Matthias Rosenzweig.

L'action communautaire en rhétorique et en pratique

Bien qu'elle soit balisée par des principes, des valeurs et une éthique, l'action communautaire ne s'énonce pas, elle se pratique. C'est le point de vue que les professionnels de terrain présents à cette MAG sur le travail social communautaire ont pu défendre au travers des analyses. Cette « pratique qui ne s'énonce pas » est aussi une obligation décrétable à laquelle doivent se soumettre ces acteurs. Qu'ils y croient ou n'y croient pas, qu'ils considèrent que l'approche communautaire est pertinente et émancipatrice ou au contraire qu'il s'agit d'une perte d'un temps précieux et rare de l'action sociale, ils disposent de peu de clés et d'outils pour les aider dans cette mission. C'est dans le concret, dans des initiatives menées parfois de manière très isolée, dans les succès et les échecs, dans les moments d'essoufflement et d'enthousiasme que, petit à petit, le champ des connaissances et des expertises s'est étendu à Bruxelles, quelques décennies après que le Canada s'est positionné comme pionnier en la matière. Créer du lien entre ces acteurs rompus au terrain semble essentiel pour formaliser leurs acquis, leurs savoirs, leurs apprentissages. C'est dans cette voie que s'est engagée cette analyse en groupe.

s 38 —

Des typologies du travail social

Le Décret du 5 mars 2009 distingue trois modes d'intervention du travail social qui doivent être mis en œuvre par les centres de services sociaux généralistes bruxellois : l'accompagnement individuel, l'action collective et le travail social communautaire. Ces trois modes d'intervention peuvent être illustrés par les quatre conceptions du travail social détaillées par Freynet (1995). La première approche s'assimile à une « relation-guichet » où le « travailleur social apporte des réponses ponctuelles » à des problèmes spécifiques et précis. « À un problème correspond une solution » (Freynet, 1995, p. 287). Dans ce cas, le travailleur reste extérieur au problème posé et répond aux demandes individuelles d'un usager de service social. La deuxième approche est l'approche dite « relationnelle ». Le travailleur social « est un spécialiste de la relation » entre la personne, l'institution, les problématiques. Là encore, il ne s'implique pas dans les problématiques, mais prend en compte l'environnement dans lequel

elles surgissent. C'est, la plupart du temps, l'approche privilégiée dans le cadre d'un accompagnement individuel. La troisième approche est dite « organique ». Elle permet d'ancrer les problématiques dans le temps et « dans un système d'interactions réciproques ». Pour y parvenir, le travailleur social « s'appuie sur l'analyse systémique et intervient sur des groupes; il cherche à développer le lien social et à construire des projets » (*ibid.*, p. 287). C'est une conception du travail social qu'on pourrait assimiler à l'action collective. La quatrième et dernière approche est « transactionnelle ». Le travailleur est impliqué dans la compréhension des problèmes et des actions qui sont élaborées, il explore avec les personnes qui font face à des situations problématiques la possibilité de construire une « lecture globale des problèmes » et le développement d'une « action créatrice » (*ibid.*, p. 288) pour y répondre. Cette modalité du travail social implique de travailler avec des groupes à partir des situations-problèmes amenées par les participants. Par son ouverture à l'imprévu, elle rend possible le changement. C'est ce qu'on pourrait appeler l'action sociale communautaire.

— s 39

Vous avez dit « action communautaire » ?

Les définitions de l'action communautaire fleurissent, et plus particulièrement dans le champ social/santé, depuis plusieurs décennies. Les nuances entre ces définitions sont parfois ténues parfois plus affirmées, ce qui rend la mise en pratique de l'action communautaire très différente selon les organisations, les régions, les quartiers, les groupes et les acteurs. La façon de travailler n'est pas la même selon que l'on se réfère à la définition du Décret qui fait de la cohésion sociale et de la prévention contre l'isolement et l'exclusion le cœur de son projet et qui enjoint de travailler « avec ou pour des bénéficiaires », ou que l'on considère l'action communautaire comme un processus fait d'inconnues permettant l'action créatrice et l'émergence de « nouveaux espaces de vie » (*ibid.*, p. 288). D'un côté, le travailleur intervient et anime des groupes d'usagers dans la poursuite d'un objectif large, mais prédéfini, de l'autre une liberté de définition et d'action du groupe est assumée et implique le travailleur à un niveau militant et personnel.

Il reste que le travail social communautaire, à force d'être éprouvé et documenté dans différentes parties du monde, défend des valeurs et une éthique dont la majeure partie est commune à l'ensemble des modes d'intervention de l'action sociale. La valeur centrale réside dans la lutte pour une plus grande justice sociale et une meilleure défense des droits fondamentaux humains, qui se décline au travers des principes d'égalité entre les individus et d'équité dans le traitement social de leurs situations. L'action communautaire se présente le plus souvent comme une modalité d'intervention du travail social qui poursuit une vision « transformatrice de la société et créatrice de nouvelles réponses structurelles refusant de considérer le service comme une fin en soi » et poursuit des « objectifs de rééquilibrage des rapports de force et de meilleures répartitions du pouvoir au sein de la société » (Bosquet, 2004, p. 9). L'action communautaire, au même titre que l'action sociale en général, prend par ailleurs comme parti pris la défense des personnes les plus démunies, les « exclus », en s'appuyant sur la solidarité. Pour y parvenir ; l'action communautaire implique une part d'engagement militant pour le travailleur social, « qui le confronte à son propre système de valeurs [...] et [suppose] la nécessité de trouver des intérêts convergents, communs aux personnes et aux groupes, pour agir vers la défense d'intérêts collectifs plutôt que purement individuels ». Elle repose en outre sur la défense de la démocratie, en voulant (re-)donner à toutes et tous « les moyens de participer au pouvoir de décision dans le respect du pluralisme des opinions » (*ibid.*, p. 9). L'action communautaire vise enfin l'autonomie ou l'émancipation des citoyens impliqués dans un processus d'*empowerment* qui peut être radical, social ou libéral. Cette dernière conception se rapprochant des politiques d'activation et de contrôle de l'action sociale, la première dans la poursuite d'un *bien collectif* pour penser le bien d'autrui (Van Asbrouck & Maes, 2019) (voir encadré).

L'empowerment, ce mot fourre-tout...

Aujourd'hui, la notion d'*empowerment* est utilisée à tort et à travers. Pour s'y repérer, Bacqué & Biewener (2013) ont élaboré trois modèles de l'*empowerment* afin de distinguer les courants idéologiques et les approches. Le **modèle radical** de l'*empowerment* poursuit un objectif d'émancipation individuelle et collective dans le but de transformer la société. Il « repose sur une remise en cause du système capitaliste et lie des notions » comme la justice, la redistribution, le changement social, la conscientisation et le pouvoir. Le **modèle libéral (ou sociolibéral)** prend place dans « une chaîne d'équivalences où les notions d'égalité, d'opportunités, de lutte contre la pauvreté, de bonne gouvernance, d'autonomisation et de capacité de choix » sont mobilisées. Le **modèle néolibéral** est utilisé « dans une logique de gestion de la pauvreté et des inégalités pour permettre aux individus d'exercer leurs capacités individuelles et de prendre des décisions "rationnelles" dans un contexte d'économie de marché ». (2013, pp. 7-17).

C'est ici déjà, dans la sémantique des valeurs, que diffère l'objectif du travail social communautaire. La valeur de l'autonomie, entendue comme la capacité à pouvoir agir à partir de soi, dans l'interdépendance et les liens sociaux, est sensiblement différente de la définition de l'émancipation, que l'on entend *grosso modo* comme l'affranchissement d'une personne ou d'un groupe de personne d'une autorité, d'une tutelle.

— s 41

Des critères pour guider l'action

C'est au travers de ces positionnements théoriques qui sous-tendent l'action sociale communautaire que les expériences de terrain se construisent. L'analyse en groupe s'est employée à rapprocher certains critères de la pratique de terrain aux notions théoriques développées dans cet article.

Ascendante ou descendante?

Au vu de l'obligation décrétole de « faire du communautaire » et de rendre des comptes au politique, quelle organisation n'aura pas tendance à créer de toutes pièces « son » groupe d'action

communautaire? Qui n'attendrait pas des groupes d'action communautaire qu'ils soient suffisamment visibles et qu'ils mènent des actions pouvant être valorisées au travers d'un rapport d'activité et justifier l'octroi de subsides? Inévitablement, le cadrage institutionnalisé de l'action sociale communautaire induit une dynamique descendante, ou « top-down » que dans certains contextes les intervenants détournent au profit d'une dynamique ascendante, de type « *bottom-up* ».

L'action communautaire implique presque toujours un intervenant extérieur qui cherche à changer les choses (Chambers, 1983), ce qui implique une logique d'intervention descendante. Par ailleurs, il n'est pas acquis que le pouvoir soit délégué à cet intervenant et *a fortiori* aux membres du groupe communautaire. Et comme le souligne Fassin, « il est bien rare que les promoteurs de la démarche de participation voient les choses de la même façon que les populations qui sont censées la mettre en œuvre... » (Fassin, 1996, p. 6)

s 42 —

« Il s'agissait d'un projet communal qui consistait à créer un groupe d'achat collectif sur base de la tontine africaine en partant du postulat que face aux problèmes de logements pour les personnes précarisées, la meilleure option était encore d'acheter au lieu de louer grâce à des prêts organisés par la Région. Le but était que chacun mette chaque mois un peu d'argent dans un pot commun pour créer un fonds de roulement qui bénéficie in fine à tout le monde. Il y avait un groupe de familles assez défavorisées qui étaient suivies par les associations partenaires. (...) La majorité des personnes ne venait pas, les personnes ne parlaient pas. Ça n'a pas pris. Chacun restait de son côté. Ça a été un vrai flop. »

La démarche du *Community Organizing* (2) se positionne de manière particulière en postulant qu'un groupe de personnes peut être organisé

(2) Saul Alinsky a développé cette démarche aux États-Unis dans la deuxième partie du XX^e siècle. En France, elle a été mise en œuvre à travers l'association L'alliance Citoyenne basée à Grenoble qui décrit la méthode de cette manière : « Le Community Organizing est le processus d'organisation d'alliance entre les citoyens habitant le même quartier ou la même ville afin de passer à l'action pour défendre leurs intérêts communs. A la différence des acteurs du développement communautaire ou développement social local (...), les praticiens du Community Organizing insistent sur la reconnaissance des asymétries de pouvoir, les intérêts contradictoires et valorisent l'action collective comme manière de prendre la parole et de poser des problèmes dans l'espace public ». <https://alliancecitoyenne.org/lectures/>

par un intervenant extérieur au départ des injustices communes vécues par ces personnes. C'est également ce qu'avance Daniel Cefai lorsqu'il dit que « quelque chose comme du "politique" émerge comme tel chaque fois que des collectifs se forment, s'interrogent ou s'engagent autour d'enjeux où il y va d'un bien commun/public à atteindre ou d'un mal commun/public à écarter. Souvent (...), la question se pose en termes de situations problématiques auxquelles trouver une solution » (Cefai, 2011, p. 5). Plutôt que d'envisager l'action communautaire comme une dynamique locale à créer de toutes pièces en suivant et en appliquant un abécédaire de la participation, le *Community Organizing* ancre l'action au départ de « controverses » et « d'injustices » communes partagées par un groupe de personnes. Klandermans souligne que la notion d'injustices partagées est une des trois conditions pour entamer une action collective, en plus de la nécessité que le groupe partage une identité commune (l'appartenance à un quartier, à une école, etc. qui diffèrent de l'identité culturelle; la mixité culturelle étant perçue comme importante dans un groupe communautaire) et de la conviction qu'il est possible de faire changer la situation par l'action collective à un coût raisonnable (cité in Gortz, 2011, p. 5).

— s 43

« Dans notre service social, il y a 10 ans, des personnes de la communauté tutsie nous ont contactés. On travaille déjà avec des personnes rescapées de la déportation juive. Les membres de la communauté tutsie voulaient discuter avec eux sur « tiens, vous avez vécu la même chose que nous. Qu'est-ce qu'on peut faire? ». Ça a très bien marché et maintenant, ils font des réunions entre eux. 10 ans plus tard, ils relancent un autre groupe avec d'autres personnes. Ils sont maintenant autonomes. »

« Au Centre social, on organise des ateliers consomm'acteur. Dans ce cadre, on avait invité quelqu'un de la Fédération des maisons médicales pour leur présenter fonctionnement des maisons médicales. (...) Les participants nous expliquaient que « la santé, on a tendance à la faire passer en dernier lieu. Ce n'est pas juste que l'on n'ait pas de maison médicale à W. On nous dit que l'on est dans une commune riche, mais nous, on a besoin de soins de qualité accessibles ». On s'est réunis une première fois en 2011 et en 2016, grâce à notre action, la maison médicale s'est ouverte. »

Le renversement de la logique descendante au profit d'une logique ascendante se joue dès lors à deux niveaux : tout d'abord, dans le point de départ de l'action communautaire (les injustices, les controverses partagées...) et son objectif consistant à produire du changement ; ensuite, dans la liberté qui est accordée aux travailleurs sociaux d'agir en dehors du cadre prescrit de l'action sociale, dans l'acceptation de déléguer une part du pouvoir d'action et de décision aux groupes, dans la volonté de recréer un jeu démocratique effectif et dans la conception même de la profession de travailleur social (3).

Une double injonction

Quand on fait du travail social communautaire, on reçoit cette double injonction de la part de son organisation : « fais ce que tu veux, mais fais ce qu'on te dit de faire... »

Quand elle émane d'une organisation d'action sociale, un des critères qui distingue une action communautaire d'une autre consiste dès lors à identifier la façon dont le groupe se positionne vis-à-vis de l'organisation d'où provient le travailleur social.

s 44 — Quand une action communautaire émane d'une organisation dont le corps de métier est le rendu de services sociaux au public et pour qui l'action communautaire est un objectif secondaire, l'action communautaire peut débiter au travers « d'activités-prétexte », dites collectives ou « bas seuil » (ex. : un atelier cuisine, un petit déjeuner entre parents, etc.). Bien que le glissement soit souvent chargé de tensions et de désaccords, cette dynamique peut se transformer progressivement en une démarche communautaire au sens transactionnel de Freynet qui implique une autonomie plus grande d'un groupe vis-à-vis de l'organisation, une liberté laissée quant à la définition d'objectifs et des moyens mis en œuvre, une reconnaissance de l'identité du groupe en dehors de celle de l'organisation-mère. Cette mue semble néanmoins essentielle parce que « si elle ne fait pas place

(3) « La notion de métier renvoie à un travail manuel, technique ou mécanique qui repose sur un ensemble de savoirs incorporés et dont l'habileté s'acquiert par l'expérience, l'entraînement, la répétition, voire la routine. Le métier est un ouvrage qui se fait à l'intérieur d'un cadre. La notion de profession renvoie à une activité qui fait appel à des savoirs savants. La profession sort du cadre, prend de la hauteur par rapport à celui-ci » (Bioul, 2019, pp. 28-35).

à ce qui pousse les personnes à s'impliquer, la participation passe à côté de ses promesses » (Charles, 2016, p. 134).

« Le groupe communautaire avait décidé d'occuper un local en dehors de l'association, pour que le [projet] leur appartienne vraiment. (...). Mais pour l'organisation, il y avait un problème de visibilité. La direction nous demandait de faire plus de rapports. Nous [les travailleurs sociaux], on était contre, car on voulait que le projet appartienne aux participants (...). Ils prenaient eux-mêmes des initiatives qui sortaient du cadre. »

Certains mouvements militants issus du terrain ont constamment refusé l'institutionnalisation, de peur de rentrer dans une optique bureaucratique et sur-professionnalisée de l'action. Ces dynamiques militantes s'initient au travers d'organisations tierces peu formalisées ou de groupes de citoyens qui s'organisent entre eux. Dans ces cas, c'est bien au départ des communautés elles-mêmes que débute l'action. Cette approche est présente en Europe francophone au travers de citoyens engagés et de professionnels du secteur social dits plus « politisés » et militants qui cherchent à (ré)instaurer un rapport de force entre citoyens et décideurs, là où la démarche communautaire formalisée invite à travailler davantage en coopération.

— § 45

Ces pratiques « déviantes » (4) au sein du travail social classique peuvent placer les travailleurs sociaux politisés ou militants dans des situations délicates vis-à-vis de l'organisation qui les emploie et leur faire élaborer des stratégies qui, pour être parfois gagnantes, sont parfois difficilement tenables...

« S'il n'existe pas de personnes formées qui connaissent les approches communautaires dans l'institution, le travailleur se retrouve souvent seul. Quand on va faire de la pétanque, que l'on va au théâtre, c'est déjà du travail communautaire, mais on peut être vite mal vu par les autres travailleurs. »

« Faire du travail social communautaire, c'est sortir du cadre et sortir de la posture du travailleur social. C'est laisser tomber sa position de professionnel, c'est se mettre en danger. (...) Si on n'enfreint pas les règles, on fait le travail des institutions et pas celui des personnes. »

(4) « La déviance est entendue ici comme la transgression ou la subversion du prescrit, de la règle, de la norme. Elle ne vise pas l'échec du travail, mais sa réalisation dans des conditions jugées meilleures pour la qualité du travail » (Castel, 2019, pp. 28-35).

« Le » public n'existe pas

Les participants à l'analyse en groupe constatent que la composition des groupes d'action communautaire joue un rôle important. Quand le groupe communautaire compte la présence de professionnels et de citoyens, il est possible que les objectifs des uns et des autres diffèrent et que des dynamiques de pouvoir et d'instrumentalisation du processus apparaissent.

Fassin distingue deux grandes modalités pratiques de l'action communautaire, qui peut être « directe – relevant de la mobilisation des populations – ou indirecte – procédant par délégations à des intermédiaires » (Fassin, 1996, p. 12). Dans le cas d'un groupe « mixte » (directe et indirecte), la question de l'asymétrie entre les participants se pose : « Postuler l'autrui faible en égal capable d'entrer et de tenir un rapport symétrique, c'est méconnaître et nier sa faiblesse et instaurer une fiction d'autonomie qui ne peut être créatrice d'autre chose que l'accentuation de la domination et de la faiblesse » (Payet, 2016, p. 269). Dans le cadre d'une action communautaire composée de citoyens issus d'un quartier précarisé de Bruxelles et dont l'objectif a été de créer une maison médicale pour avoir accès à des soins de santé de qualité, le moment de confrontation est apparu au moment où il s'est agi de co-construire le projet entre les citoyens et le personnel soignant.

« La difficulté, ça a été l'entente entre le groupe soignant et le groupe des citoyens fondateurs. Ça a été un moment très délicat et très tendu. (...) La première chose qu'a faite l'équipe soignante, c'est de dire que le logo n'allait pas et qu'il fallait le changer : « ça fait vieux jeu... Nous, on rafraichit le logo ». Cela n'a pas particulièrement bien été pris par le groupe citoyen. »

Fassin (1996) ne dit pas le contraire en postulant que « les sociétés ou les groupes auxquels on destine des projets de développement communautaire sont traversés par des tensions et des divisions que les interventions extérieures risquent de cristalliser ou de renforcer », c'est particulièrement palpable dans des actions communautaires qui investissent le champ de la santé qu'on « tend à réduire à celui de la médecine », et où les médecins détiennent le « monopole de l'activité thérapeutique légitime » (*ibid.*, p. 12).

« Si les soignants avaient pu se passer des citoyens, ils l'auraient fait. Les citoyens ne sont pas indispensables pour les soignants. »

Par ailleurs, les conflits et les rapports de force étant constitutifs du social, ce sont des tensions et des désaccords de tous ordres qui surgissent à l'intérieur même du groupe communautaire. Or, pour certains, l'emploi du mot « communautaire » préfigure déjà d'une « vision pacifiée » du social, « d'une société partageant les mêmes valeurs et les mêmes aspirations, dans laquelle divisions et conflits s'estompent » (*ibid.*, p. 8). Un travail de terrain qui se frotte à la conflictualité inhérente à tout collectif peut se mettre en place à la condition de sortir de cette image homogène et fantasmée du « public ».

Pour faire face à cette conflictualité et cette asymétrie des places entre participants, des parades existent. Pour combattre une injustice partagée par les participants, certains mouvements cherchent à identifier, en groupe, les personnes et les fonctions à qui on peut imputer les responsabilités des problèmes identifiés collectivement et à distinguer les symptômes d'un problème de ses racines. Talpin observe que dans certains cas « les organisations communautaires (...) ne regardent pas vers le bas, mais vers le haut. Les adversaires ne sont pas intérieurs, mais du côté des pouvoirs publics, des grandes entreprises et des promoteurs immobiliers. » (Conditions de la mobilisation, para.4) Il prend pour exemple les travailleurs pauvres qui parfois « prennent pour cible ceux dont ils veulent se distinguer – dealers, membres de gangs, sans abris, et plus largement la population la plus marginalisée socialement et sans emploi. (...) » (*Idem*) et qui peuvent, par un travail de formation et de conscientisation, imputer des responsabilités non pas au plus démunis qu'eux, mais aux dominants. Talpin considère que ce discours est révélateur « du fait que les organisations communautaires (...) cherchent à la fois à construire symboliquement l'unité des quartiers marginalisés en transcendant les clivages de classe et de race qui les traversent, et à promouvoir leurs intérêts en défendant des revendications territoriales qui bénéficieront à tous. » (Talpin, 2013, p. 8)

Tous savants, tous compétents !

Le quatrième critère touche à la reconnaissance des savoirs existant au sein et en dehors d'un groupe d'action communautaire, de manière à dresser l'inventaire des ressources internes et externes dont le groupe dispose. Cette démarche offre une réponse (partielle) à la question de la conflictualité et de l'asymétrie développée dans le point précédent. Au-delà des appartenances et des origines diverses et variées des participants (de statut, de culture, de classe, etc.), les compétences et les savoirs professionnels, expérimentiels, techniques, formels et non-formels de chacun gagnent à faire l'objet d'une identification et d'une reconnaissance collective afin de décider ensemble de l'attribution de rôles et de casquettes, tout en veillant à ne pas instaurer des relations de domination et de pouvoir au sein du groupe.

Selon les participants à l'analyse en groupe, il s'agit d'une étape clé pour que l'action communautaire permette de créer des nouveaux espaces de vie, alternatifs, bienveillants et émancipateurs. Ricoeur parle « d'expériences pacifiées de reconnaissance mutuelle » (as cited in Audoux-Lemoine, 2008, p.341) où, comme le dit Adoux-Lemoine (2008), « les savoirs sont "mis ensemble" et offrent un support à la reconnaissance de celui qui les porte » (Au-delà de l'intéressement, para. 2).

Cette « mise en commun des savoirs » implique que des relations humaines fortes et sincères se créent, notamment au travers de moments festifs, soulignant des réussites, célébrant des moments-clés, permettant de créer au groupe son histoire, de se re-connaître « comme étant tous essentiels, parce que complémentaires, à la réussite du projet » (Damhuis et al., 2019 ».

« Les participants ont trouvé une grande satisfaction dans nos réunions. Il y avait une reconnaissance. Nous, on n'y connaissait rien non plus. Il y a une reconnaissance du savoir et de l'apport de chacun dans le groupe. (...) Ce sont toutes des personnes qui ne travaillent pas, au chômage, handicapées, à la mutuelle. Des gens qui ne sont pas grand-chose aux yeux de la société ont été reconnus socialement, du jour au lendemain, ça leur a fait beaucoup de bien. »

Conclusion

Cet article propose quelques critères pour guider l'action, il est complété, dans le cadre d'un Cahier de la recherche action publié par la FdSS, par une deuxième partie qui porte sur le changement de posture des travailleurs sociaux ainsi qu'une troisième partie qui aborde les différentes formes d'émancipation.

L'action sociale communautaire reste, par manque de temps, d'argent, de personnel, de balises le parent pauvre de l'action sociale. Très souvent, les travailleurs sociaux se retrouvent, au moment d'agir, dans des situations de transgression, de bricolage, de déviance pouvant les mettre à mal même si, comme le disent Van Asbrouck et Maes, elles peuvent aussi être considérées comme une « réponse éthique des professionnels à la perversion des politiques publiques » (2019, p. 55). Cette volonté de dialoguer, de partager, de discuter des arrangements de chacun et de chacune au cœur de son métier parle de la nécessité de faire sortir ces pratiques de l'isolement afin qu'elles ne soient plus considérées comme transgressives, mais comme une forme d'innovation sociale nécessaire pour que le sens du travail social (re) fasse surface.

— s 49

Charlotte Maisin est sociologue
à la Fédération des services sociaux (FdSS)

Avec la collaboration de **Alexandra Collin**, Service social juif,
Luce Doriaux, FdSS, **Soline Gilles**, I-care asbl,
Marie Gorza Worms asbl, **Jacques Janssens**, Entraide des Marolles,
Chaïma Darhouche, I-care asbl,
Sarah Olivier, SESO et **Matthias Rosenzweig**, FdSS.

Bibliographie

Audoux-Lemoine, Christine, « Les partenariats de recherche entre chercheurs et acteurs associatifs » in *Ecorev' Revue Critique d'Ecologie Politique*, n° 29, *Quelle science pour une planète vivable en 2030?*, Printemps 2008. En ligne : <https://ecorev.org/spip.php?article757> (consulté le 5 septembre 2019).

Bacqué, Marie-Hélène et Biewener, Carole, *L'empowerment, une pratique émancipatrice*, Paris, La Découverte, 2013.

Bioul, Pierre, « Bricoler le travail social », in *La Revue Nouvelle*, n° 1, *Déviance et travail social*, janvier/février 2019, pp. 28-35.

Bosquet, Catherine, *Le développement communautaire un concept, une histoire, des valeurs*, 2003. En ligne :

<https://www.fdss.be/wp-content/uploads/TravailSocEtDevComCombo.pdf> (consulté le 5 septembre 2019).

Castel, Davy, « Déviance, innovation et pouvoir d'agir », in *La Revue Nouvelle*, n° 1, *Déviance et travail social*, janvier/février 2019, pp. 36-40.

Cefai, Daniel, « Vers une ethnographie (du) politique : décrire des ordres d'interaction, analyser des situations sociales », in Berger, Mathieu ; Cefai, Daniel et Gayet-Viaud, Carole (dir.), *Du civil au politique Ethnographies du vivre-ensemble*, Bruxelles, Peter Lang, 2011, pp. 4-50

s 50 — Chambers, Robert, *Rural Development : putting the last first*, Essex, Longman Scientific and Technical, 1983.

Charles, Julien, *La participation en actes. Entreprises, villes, associations*. Paris, Desclée de Brouwer, 2016.

Damhuis, Lotte et Serré, Alexia, « Participer / faire participer – Quelle place pour les personnes bénéficiaires de l'aide alimentaire », in *Le portfolio Solidarité en primeur(s), Rapport final de recherche-action participative*, Bruxelles. En ligne :

https://solenprimcom.files.wordpress.com/2019/06/19013-solenprim5-analyse-participerfaire_02.pdf (consulté le 5 septembre 2019).

Dewey, John, *Le public et ses problèmes*, Paris, Folio, 2010.

Fassin, Didier, « L'essentiel, c'est de participer. Démocratie locale et santé communautaire dans les villes du tiers-monde », in *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 73, *Ville et santé publique*, 1996, pp. 5-13.

Freyner, Marie-France, *Les médiations du travail social. Contre l'exclusion, (re)construire les liens*, Lyon, Chronique sociale, 1995.

Gortz, Nic, *Méthode et tactiques d'Alinsky : conditions nécessaires, mais non suffisantes à la révolution*, Université Libre de Bruxelles, Bruxelles, 2013. En ligne :

<https://dipot.ulb.ac.be/dspace/bitstream/2013/101789/1/wp11052.pdf> (consulté le 5 septembre 2019).

Payet, Jean-Paul, « Une symétrisation au service de la décence? », in Payet, Jean-Paul et Purenne, Anaïk., (dir), *Tous égaux! Les institutions à l'ère de la symétrie*, Paris, L'Harmattan, 2016.

Ricœur, Paul, *Parcours de la reconnaissance*, Paris, Stock, 2004.

Talpin, Julien, *Mobiliser les quartiers populaires. Vertus et ambiguïtés du community organizing vu de France*, 2013. URL :

<https://laviedesidees.fr/Mobiliser-les-quartiers-populaires.html> (consulté le 5 septembre 2019).

Van Asbrouck, Bernard et Maes, Renaud, « Déviance, subversion et clandestinité. L'action sociale entre le discours et la réalité? », in *La Revue Nouvelle*, N° 1, *Déviance et travail social*, janvier/février 2019, pp. 46-55.